

La Gestion des déchets sur les chantiers

1. Définition - Constat

La construction représente en France, environ 230 Millions de tonnes de déchets par ans, soit les $\frac{3}{4}$ des déchets produits.

La gestion réfléchie et adaptée des résidus de chantier est un enjeu d'actualité, qui s'intègre dans la démarche RSE.

Le tri des matières est mis en place en juillet 2016. Il impose un traitement méthodique des rebus de chantier dans l'optique d'une valorisation de ces derniers. Des filières de récupération se mettent en place, et s'organisent.

De leur côté, les industriels réfléchissent à optimiser les conditionnements et intègrent de plus en plus de matières recyclées & recyclables, voir biosourcées dans la fabrication de leurs produits.

2. Les enjeux du traitement des déchets de chantier

Prise en compte des enjeux environnementaux actuels.

Economiser, valoriser et pérenniser les matières et matériaux.

Montrer l'intérêt et l'implication des acteurs de la construction dans la prise en compte des intérêts présents.

Conserver un sens des valeurs en évitant la destruction de produits neufs.

Economiser les matières et matériaux afin de réduire les pertes en phase chantier.

La réglementation établit un ordre de priorité des modes de traitement des déchets :

1. La prévention ou réduction à la source
2. Le réemploi
3. Le recyclage
4. Les autres formes de valorisation matière (remblais, compostage, ...)
5. L'incinération avec valorisation énergétique en priorité
6. L'enfouissement (stockage définitif) en dernier recours.

3. La gestion des déchets en phase chantier

Le traitement des résidus émis lors de la rénovation ou de la construction d'un bâtiment doit être pensé et organisé en amont (avant la phase d'appel d'offre).

- Comment sont traités les déchets sur le chantier (chacun ses déchets, 5 flux, 7 flux, ...) ?
- Quelle surface disponible pour la zone chantier et la disposition des bennes ?
- Qui est responsable et comment est assurée la bonne tenue du chantier ?

Le respect d'un tri 5 ou 7 flux facilitera le recyclage des matières inutilisées, ou déconstruites, dans les centres adaptés.

Tri 5 / 7 flux

- Papier / Carton
- Métal
- Plastiques
- Verre
- Bois
 - Fraction minérale (7 flux)
 - Plâtre (7flux)

Des filières se mettent en place pour assurer la collecte et la valorisation des déchets de la construction, dans le cadre de la REP (réglementation des déchets de chantier du bâtiment).

Un chantier génère plusieurs types de déchets :

- Les emballages
- Les surplus / pertes
- Les déchets issus des démolitions ou déconstructions
- EPI
- Eau / Electricité /Gaz (énergies)
- Déchets de vie sur le chantier

La collecte & le tri intégré est à imputer sur un poste dédié pour chaque entreprise, et indépendant du compte prorata (Cf NFP 03 001). Il pourra être organisé collectivement.

Le coût du tri des déchets en phase chantier peut se caler sur l'écotaxe appliquée sur les matériaux équivalent à 0.25% à 0.5% du montant des travaux.

Chaque entreprise reste responsable de ses déchets, pourtant les enjeux et impacts sont collectifs.

4. Recommandations

Pour le maître d'ouvrage :

- Impliquer le SPS dans l'organisation du chantier (organiser les traitements de flux logistiques)
- Connaître les filières locales pour le traitement des surplus de chantier.
- Faire appel aux ressourceries & recycleries locales.
- Si nécessaire, mettre en place des primes pour une bonne gestion des déchets par les intervenants, ou, application de pénalités.
- Définir une charte de chantier propre (adaptée au chantier).
- Faire intervenir une entreprise de nettoyage dès que cela s'avère utile.
- Sensibiliser & responsabiliser les intervenants en période de préparation et en phase chantier.

Pour l'architecte :

- Etablir un diagnostic déchets avant travaux (Diagnostic PEMD) – Obligatoire pour travaux de démolition sur bâtiment de surface plancher > 1 000 m²
- Définir avec le M.O. un processus en adéquation avec le chantier.
- Présenter la méthode de gestion des résidus de chantier dès la phase appel d'offre (Benches 5 flux sur le chantier / évacuation par chaque entreprise de ses déchets).
- Être cohérent entre le CCTP et le PGC du coordonnateur SPSP.
- Organiser une zone chantier adaptée.

Pour l'entreprise :

- Impliquer les équipes dans le nettoyage et la bonne tenue des zones de chantier.
- Assurer un tri des déchets et un nettoyage régulier de ses zones de travail.
- Respecter le tri mis en place pour les différents matériaux.
- Assurer la rotation des benches dès que cela est nécessaire.
- Optimiser la logistique des flux de matériaux sur le chantier.
- Participer et jouer collectif

Fiche synthétique en annexe PROCESS DE GESTION DES DECHETS DE CHANTIER.